

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **808/2026/CAB**
Conseil d'Administration Exceptionnel du 25 juin 2026

Sujet : Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)

Le dossier COMP global est présenté en séance. Il est organisé en composé des chapitres suivants :

- Positionnement stratégique et enjeux ;
- Le dialogue territorial ;
- Les priorités contractuelles (recherche – innovation, formation, vie étudiante et vie de campus, Transition écologique, développement soutenable et responsabilité sociétale) ;
- Gouvernance, pilotage et ressources (Gouvernance et projet d'administration, Finances, Ressources humaines et GPEEC, Dialogue de gestion et pilotage intégré, et Patrimoine immobilier) ;
- Partenariats ;
- Demandes spécifiques de soutien à l'État.

Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance est proposé au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 27
Abstention (s) : 4
Suffrages exprimés : 23
Pour : 17
Contre : 6

Fait à Limoges, le 25 juin 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de juin 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 26 juin 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges
--

Université de Limoges

Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance
2026-2030

Chapitre 1 – Positionnement stratégique et enjeux

1.1. L'université de Limoges : identité et signatures

L'université de Limoges est un établissement pluridisciplinaire qui rassemble 19 481 étudiantes et étudiants, composé de neuf campus répartis sur cinq villes (Limoges, Brive, Tulle, Guéret, Éggletons). Elle s'appuie sur cinq composantes généralistes, cinq instituts de formation et une école d'ingénieurs. Engagée dans ses missions de formation, de recherche, d'innovation, de diffusion de la culture scientifique et d'insertion professionnelle, elle constitue un acteur structurant du développement de son territoire et de son rayonnement aux échelles nationale et internationale.

La recherche, organisée en cinq instituts qui fédèrent et animent vingt-deux unités, constitue le cœur du rayonnement de l'établissement. Elle s'appuie sur des domaines « signature » reconnus aux échelles nationale et internationale :

- La signature **électronique/ photonique, cybersécurité/cryptographie**, portée par l'institut de recherche XLIM ;
- La signature **céramiques/sciences des matériaux et génie des procédés**, portée par l'UMR IRCER, destiné à devenir l'institut Céramique à partir de 2027 ;
- La signature « **One Health** », portée par l'institut de recherche Ω -Health.

Les signatures portées par les instituts XLIM et Céramique, sont fortement soutenues par le CNRS. À l'interface de ces deux instituts, le Labex Σ -LIM fédère des compétences pluridisciplinaires afin de concevoir des matériaux et composants céramiques destinés à des systèmes communicants intégrés, sécurisés et intelligents.

La signature « One Health », portée par l'institut Ω -Health, bénéficie d'un fort soutien de l'INSERM, du CNRS, de l'INRAE, de l'IRD ainsi que, à l'échelle territoriale, du CHU de Limoges. Cette signature se traduit notamment par des travaux à dimension européenne et internationale en épidémiologie, résistance aux antimicrobiens, cancérologie et médecine personnalisée.

Parallèlement à ces identités fortes, l'université cultive des niches d'excellence soulignées par le HCERES en droit et sciences économiques (**administration de la justice ; risques et réglementation bancaires**) ainsi qu'en sciences humaines et sociales (autour de l'environnement, des transformations/innovations sociétales et des cultures médiatiques). Ces dernières s'appuient notamment sur les **humanités numériques** afin de développer des savoirs critiques au service des sociétés et des territoires. Le rayonnement de ces niches d'excellence constitue un enjeu pour la période 2026-2030.

Cette excellence en recherche irrigue une offre de formation largement pluridisciplinaire, dont 45 % des cursus intègrent les enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale. Des dispositifs structurants concourent à l'attractivité des formations : l'EUR TACTIC (matériaux céramiques avancés et Technologies de l'Information et de la Communication), le master Erasmus Mundus EMIMEP (ingénierie micro-ondes et technologies photoniques), le projet Cinerg'e-santé (CMA santé numérique) ainsi que le CMQe GC2I (génie civil et infrastructures intelligentes).

1.2. Priorités nationales et européennes

L'université de Limoges inscrit son action dans les priorités nationales de souveraineté scientifique et technologique, en cohérence avec les orientations stratégiques du programme Horizon Europe 2025-2027, structurées autour de trois axes : la transition verte, la transition numérique, et une Europe plus résiliente, compétitive et inclusive.

Les instituts XLIM et IRCER contribuent à plusieurs PEPR (Quantique, 5G et réseaux du futur, Matériaux émergents – DIADEM, Électronique, Systèmes énergétiques, Agroécologie et numérique) et à des Equipex+ (Add4P, NAOFUTUR, TIRREX), sur des thématiques directement liées à la souveraineté nationale : technologies quantiques, réseaux du futur, électronique, agroécologie numérique, hydrogène pour la décarbonation industrielle, conception de matériaux durables et performants. Ces thématiques s'inscrivent dans les priorités du Cluster 4 (numérique, industrie et espace) et du Cluster 5 (climat, énergie et mobilité) d'Horizon Europe, ainsi que dans les appels transversaux du programme de travail 2026-2027 consacrés au *Clean Industrial Deal* et à l'IA pour la science.

Les équipes de l'institut Ω -Health sont impliquées dans plusieurs programmes France 2030 dans les domaines de la santé numérique, des systèmes alimentaires, du microbiome et des maladies infectieuses émergentes, en résonance avec les priorités du Cluster 1 (santé) et du Cluster 6 (alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement) d'Horizon Europe. Elles participent également à plusieurs projets européens du programme EU4health.

Les transitions environnementales, numériques et sociétales constituent des enjeux transversaux, appelant une mobilisation renforcée de la formation et de la recherche, en cohérence avec l'engagement européen visant à consacrer au moins 35 % du budget d'Horizon Europe à l'action climatique et 10 % à la biodiversité sur la période 2025-2027.

1.3. Besoins en compétences et métiers en tension

Les projections de France Stratégie et de la DARES (« Les Métiers en 2030 ») mettent en évidence, en Nouvelle-Aquitaine, des besoins de recrutement cumulés représentant 34 % de l'emploi de 2019, soit deux points au-dessus de la moyenne métropolitaine. La région se caractérise par un dynamisme de l'emploi supérieur à la moyenne nationale (5 % de créations nettes contre 4 %), des départs en fin de carrière plus fréquents (29 % contre 28 %), mais un déficit de jeunes débutants (quatre points de moins que la moyenne nationale). Les secteurs et métiers en tension concernent en particulier le BTP, l'industrie et la maintenance, la santé et les services à la personne, ainsi que l'informatique et les technologies. La Nouvelle-Aquitaine est par ailleurs la région où la population est la plus âgée en France (phénomène encore plus marqué en ex-Limousin), ce qui amplifie les besoins en professionnels de santé.

Ce constat régional s'inscrit dans un enjeu national de formation d'ingénieurs. Chaque année, environ 46 000 nouveaux ingénieurs sont diplômés en France, un volume insuffisant au regard d'un besoin estimé à 100 000 par an. En région, le SRESRI Nouvelle-Aquitaine de 2017 souligne une sous-représentation du nombre d'ingénieurs formés, qui s'établit à 4,3 % contre 6,2 % en moyenne nationale. L'Université de Limoges, cosignataire de la Convention de Coordination Territoriale Nouvelle-Aquitaine, s'inscrit dans la dynamique régionale visant à accroître le nombre de diplômés ingénieurs, en cohérence avec les priorités nationales de réindustrialisation et de souveraineté.

1.4. Contexte démographique et trajectoires étudiantes

1.4.1. Un contexte national en inflexion

Au niveau national, les projections du SIES (note d'information 2025-15) indiquent que la croissance des effectifs étudiants, continue depuis 2008, s'atténue à partir de 2025 pour se stabiliser autour de 3,1 millions d'inscrits à l'horizon 2028. Au-delà de 2030, une stagnation, voire une légère baisse, est anticipée sous l'effet de la diminution du nombre de bacheliers liée au recul de la natalité observée depuis le milieu des années 2010. Cette contraction concernerait en particulier les bacheliers généraux, ce qui affecterait directement les effectifs en licence universitaire.

1.4.2. Une déprise nationale avec des effets spécifiques pour l'université de Limoges

L'université de Limoges est exposée à cette dynamique négative du nombre d'étudiants. Les projections croisées MESRE/INSEE font apparaître deux scénarios légèrement contrastés. Le scénario MESRE anticipe une quasi-stabilisation des effectifs (+0,4 % entre 2024 et 2033). Le scénario INSEE, quant à lui, projette une diminution de 3 % entre 2024 et 2033 (de 17 053 à 16 531 étudiants), puis de 18 % entre 2024 et 2040, ramenant les effectifs à environ 13 800 étudiants. À cette évolution globale s'ajoute une recomposition de la structure des bacheliers, marquée par une augmentation du nombre de bacheliers technologiques et professionnels. Cette évolution modifie les profils d'entrée dans l'enseignement supérieur et appelle une adaptation des parcours de formation.

À cette contraction quantitative s'ajoute une **évolution qualitative des profils** étudiants. Les travaux consacrés à la génération Alpha, qui arrivera à l'université entre 2028 et 2030, mettent en évidence une attente forte d'environnements d'apprentissage numériques, interactifs et personnalisés. Les études sur les jeunes générations soulignent également une sensibilité accrue aux enjeux de durabilité et une exigence de cohérence des institutions en matière de transition écologique. Les usages intensifs du numérique, documentés notamment par l'ANSES (2025), ainsi que les travaux relatifs à la sobriété numérique et le cadre européen DigComp, conduisent à envisager une évolution des formations articulant plus étroitement compétences numériques et prise en compte de leurs impacts environnementaux.

1.5. Ambitions stratégiques 2026-2030

Face à ces tendances, la stratégie de l'établissement repose sur un double mouvement : atténuer la baisse des effectifs par l'attractivité, l'internationalisation et le développement de nouvelles formations répondant aux besoins du territoire ; et, simultanément, adapter le format de l'université (son offre de formation, sa trajectoire d'emplois et son patrimoine immobilier) aux besoins futurs. C'est cette articulation qui rendra soutenable ce projet.

C'est au croisement de ces enjeux que l'université de Limoges formalise sa vision dans le **Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance**. Les ambitions retenues pour la période 2026-2030 sont les suivantes :

- Se positionner comme un acteur de référence en recherche, au service du territoire et du rayonnement international ;
- Proposer une offre de formation attractive, innovante et soutenable (baisse du volume d'heures complémentaires), favorisant la réussite et l'insertion professionnelle à tous les niveaux de formation, ainsi que la poursuite d'études vers la recherche et l'innovation ;
- Offrir un environnement de vie et d'études inclusif ;
- Faire du numérique un levier stratégique de pilotage et de transformation permettant de gagner en efficacité, lisibilité et capacité d'anticipation ;
- Être un acteur moteur des transitions environnementales et sociétales, considérant cet engagement comme une condition essentielle de son attractivité, de sa responsabilité et de sa pérennité ;
- Bâtir un patrimoine immobilier efficace et durable ;
- Optimiser les processus administratifs et sécuriser les projets.

Chapitre 2 – Le dialogue territorial

2.1. L'université dans son territoire académique

Au cœur du Limousin, l'université de Limoges est un acteur structurant de l'enseignement supérieur depuis sa création en 1968. Par la diversité de ses formations, elle s'est affirmée comme un acteur majeur de la qualification des jeunes et de l'attractivité du territoire. Seule université implantée en Limousin, dans un contexte à dominante rurale marqué par une faible densité de population et un vieillissement prononcé, elle joue un rôle de premier plan dans l'accès à l'enseignement supérieur, la lutte contre le décrochage territorial, ainsi que dans le développement économique et culturel de son bassin de vie.

L'université s'inscrit en complémentarité avec d'autres acteurs de l'enseignement supérieur du territoire, notamment **3iL** (école d'ingénieurs privée portée par la CCI, spécialisée dans le numérique et l'informatique) et **l'ENSAD Limoges** (école publique dédiée à la création artistique et au design, relevant du ministère de la Culture), contribuant à une offre diversifiée et cohérente. Les organismes nationaux de recherche (**CNRS, INSERM, IRD, INRAE**) ainsi que le **CHU** de Limoges, en tant que tutelles des laboratoires, constituent les premiers partenaires permanents et structurants en matière de recherche, de formation et d'innovation.

Dans le cadre de sa stratégie territoriale, l'université confortera sa présence au sein des Campus connectés labellisés de Brive et de Tulle, ainsi que sur le campus de Guéret. Ces tiers-lieux d'enseignement supérieur, implantés dans des territoires éloignés des principaux pôles universitaires, permettent de proposer des formations à distance accompagnées et encadrées localement. L'université y développera des opportunités de réorientation, de formation continue et de micro-certifications destinées aux publics salariés et en reconversion, renforçant ainsi le rôle de l'enseignement supérieur comme levier d'aménagement du territoire et d'égalité des chances. Une attention particulière sera également portée au développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE), afin de favoriser la reconnaissance des parcours et des compétences tout au long de la vie.

Au-delà du Limousin, l'université interagit avec les autres universités néo-aquitaines (universités de Bordeaux, Bordeaux-Montaigne, La Rochelle et UPPA) au sein de la **Convention de Coordination Territoriale (CCT) Nouvelle-Aquitaine**, deuxième regroupement régional en France en matière d'enseignement supérieur. Au sein de la CCT, neuf actions sont définies couvrant notamment la réussite étudiante, la cohérence de l'offre de formation et la mobilité ; l'université de Limoges y porte l'action « Territorialisation de l'offre de diffusion de la culture scientifique ». Les partenaires portent conjointement les enjeux de transition environnementale et de responsabilité sociétale et participent à plusieurs Campus des Métiers et des Qualifications ainsi qu'aux dispositifs « Compétences et Métiers d'Avenir » de France 2030. Des relations structurées sont également entretenues avec l'Université de Poitiers, autre tutelle du laboratoire XLIM, avec laquelle certains programmes sont communs (programme PÉPITE, candidatures i-Lab, par exemple).

2.2. Le continuum avec l'enseignement secondaire

L'université de Limoges est confrontée à deux facteurs d'inégalités particulièrement marqués dans l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur : les inégalités sociales et les freins liés à la ruralité. Pour tenir compte de ce constat, l'université développe des coopérations étroites avec **les lycées du**

territoire afin de favoriser la réussite des étudiants et de sécuriser les parcours dans une logique de continuum bac-3/bac+3. Elle s'engage dans des dispositifs d'orientation, d'accompagnement à la transition vers l'enseignement supérieur et de passerelles avec les CPGE (des conventions sont en cours d'élaboration). Dans la continuité de la convention de partenariat entre l'université et le **rectorat d'académie** signée en 2013, le projet Form'UL (NCU/PIA3), structurant cette démarche depuis 2019 sur l'ensemble des 25 mentions de licences générales (6 000 étudiants par an), vise à renforcer la **transition lycée-université**, à individualiser les parcours et à transformer les pratiques pédagogiques en s'appuyant sur l'approche par compétences. Le projet DocLab, soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'AAP « Favoriser la réussite étudiante », valorise le doctorat en créant un continuum entre master et doctorat tout en faisant découvrir la recherche aux lycéens.

Parmi tous les dispositifs des cordées de la réussite, « Escapade », dédié aux lycées en zone rurale, constitue un dispositif emblématique. Il combine aide à l'orientation et immersions dès le lycée, puis se prolonge par les dispositifs d'accompagnement de Form'UL. Les résultats sont significatifs : les 268 étudiants ayant bénéficié de la cordée en 2023-2024 affichent un taux de réussite en première année supérieur de 3 points à la population globale et un taux d'évaporation inférieur de 6 points, malgré un profil socioéconomique moins favorable. Les résultats observés sur la cohorte 2024-2025 montrent une progression de 2,8 points du taux de réussite par rapport à la cohorte 2023-2024, confirmant les effets positifs du dispositif.

L'université co-porte également le CMQe GC2I (label « Excellence » Génie Civil et Infrastructures Intelligentes, campus d'Égletons), qui fédère lycées, établissements d'enseignement supérieur et acteurs économiques autour d'une filière en tension.

2.3. L'université dans son environnement socioéconomique

L'université de Limoges s'appuie sur des relations étroites avec les collectivités territoriales (Région Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole, Départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze, et de la Creuse) et les villes du Limousin qui soutiennent le développement de l'établissement à travers le financement de projets de recherche, l'accompagnement d'opérations immobilières et la participation aux dynamiques d'aménagement et d'attractivité territoriale. La présence de l'université sur neuf campus répartis sur cinq villes traduit une stratégie de **maillage territorial**, complémentaire avec les collectivités, offrant un accès de proximité à l'enseignement supérieur et répondant aux besoins en compétences des bassins d'emploi locaux. Ce maillage, dont le diagnostic immobilier souligne le coût et la sous-occupation sur les sites territoriaux, sera conforté par le développement de la formation continue, des micro-certifications et de la réorientation (cf. § 3.2), tout en faisant l'objet d'une optimisation de son emprise (cf. § 4.5). Cette organisation s'inscrit dans une réalité territoriale où la ruralité profite aussi d'une réorientation des valeurs qui privilégie la sociabilité, les initiatives associatives et la qualité de vie dans des espaces préservés. Cette complémentarité joue un rôle direct dans la stratégie d'attractivité : cadre de vie, coûts de vie modérés et proximité avec les acteurs économiques constituent un argument différenciant.

Les entreprises s'impliquent dans les partenariats de formation, l'accueil d'étudiants en stage ou en alternance, ainsi que dans le cofinancement de projets de recherche et d'innovation. L'université développe des collaborations actives avec les **CRT** (CTTC, CISTEME, CITRA, CATIE, ALPhANOV, CTELim) et les **pôles de compétitivité** (Alpha-RLH, PEC), afin de favoriser le transfert de compétences et la structuration de filières.

Sa filiale AVRUL SAS, bénéficiant des statuts de **SATe** et d'**incubateur de recherche publique**, gère l'activité de recherche partenariale et le transfert. Sa **fondation partenariale** joue un rôle d'interface entre le monde académique et les acteurs socioéconomiques.

En lien avec le CCSTI **Récréasciences**, l'université assure la diffusion de la culture scientifique sur l'ensemble du territoire limousin. Elle entretient enfin des liens étroits avec le **CROUS** de Limoges au service des conditions de vie étudiante (cf. § 4.5).

2.4. Actions structurantes : vers un dialogue territorial renforcé

L'université de Limoges entend affirmer son rôle d'acteur stratégique sur le territoire en consolidant les liens avec ses partenaires académiques, économiques et institutionnels. Cette démarche se traduit par trois actions structurantes :

- **Élaborer un schéma universitaire de territoire**, partagé avec les acteurs de l'ESR et les partenaires publics, afin de définir une trajectoire commune en matière de formation et de recherche, répondant aux besoins socioéconomiques et anticipant les évolutions des métiers. Ce schéma intégrera le développement des compétences professionnelles à travers les dispositifs de **VAE** et **VAPP**, le renforcement de l'implication des acteurs économiques dans les formations, ainsi que la coopération avec les **ONR**, le **CHU** et les **collectivités** pour soutenir le continuum entre recherche fondamentale, recherche appliquée et innovation.
- **Déployer des stratégies territoriales partagées** avec les acteurs locaux sur des enjeux d'avenir tels que le numérique responsable ou le développement durable, en favorisant l'expérimentation, la mutualisation et la diffusion des bonnes pratiques.
- **Ancrer l'université comme force motrice du développement territorial en animant un Conseil stratégique de territoire**, instance de gouvernance associant établissements de l'ESR, partenaires institutionnels, acteurs socioéconomiques et associatifs. Ses missions sont :
 - Structurer un dialogue territorial continu et opérationnel ;
 - Mobiliser l'expertise scientifique au service des politiques publiques ;
 - Initier et co-construire des projets structurants en matière de recherche, de formation et d'entrepreneuriat ;
 - Assurer la cohérence et la lisibilité de l'offre de formation.

Chapitre 3 – Les priorités contractuelles

3.1. Recherche et innovation

L'université de Limoges affirme son ambition scientifique en y consacrant près de 30 % de son budget, et en s'appuyant sur ses trois signatures portées par les instituts **XLIM**, **IRCER-Céramique** et **Ω-Health**. En concertation étroite avec les **ONR**, ces instituts se sont illustrés par les contributions de leurs unités de recherche aux programmes France 2030 (LabEx, EUR, PEPR, AMI) ainsi qu'aux programmes européens (Horizon Europe, FEDER Interreg et EU4Health). Leurs recherches répondent aux enjeux de souveraineté et de compétitivité dans les domaines de la cybersécurité, de la défense, des matériaux innovants et durables, de la résistance aux antimicrobiens, de la médecine personnalisée, et de la cancérologie. L'excellence scientifique s'accompagne d'une forte activité de valorisation soutenue par AVRUL SAS : 210 projets partenariaux en 3 ans, 11 laboratoires communs, un portefeuille de 139 brevets, 16 start-up créées depuis 2019 et 6 lauréats i-Lab depuis 2017.

Cette ambition se décline à travers cinq priorités.

Priorité 1 – Renforcer l'excellence de la recherche. Il s'agit de consolider le leadership des signatures portées par les instituts de recherche XLIM, IRCER-Céramique et Ω -Health, tout en soutenant les thématiques émergentes à fort potentiel. L'université renforcera ainsi son soutien aux laboratoires par une contractualisation avec l'ensemble de ses instituts de recherche, dotés de 226 k€ par an). Ceux-ci verront leur structuration consolidée par leur institutionnalisation, avec des statuts validés en 2025-2026 en association avec les tutelles. Ainsi un comité des tutelles (CHU, CNRS, INSERM, IRD, INRAE) se réunira annuellement pour définir les trajectoires et évaluer les progrès réalisés au regard d'objectifs assortis d'indicateurs chiffrés. Chaque institut formalisera donc une feuille de route pluriannuelle accompagnée d'indicateurs de résultats (publications, projets européens et nationaux dont ANR, partenariats industriels, encadrement doctoral, innovation). Les instituts s'engageront également à mutualiser certaines fonctions support, à coordonner leurs candidatures aux appels à projets via la **CAP** (Cellule d'Accompagnement aux Projets) et à participer activement à la politique de site en matière de formation doctorale et d'internationalisation. C'est dans esprit que l'université a répondu, en 2026, à un appel à projet européen **Cofund** Marie-Curie. En cas de succès, ce projet permettrait de financer 20 thèses (en 5 ans) centrées sur deux signatures phares : l'électronique-photonique et les céramiques.

Le soutien apporté aux trois signatures se traduira également par une attention particulière portée, lors des campagnes d'emploi des enseignants-chercheurs, au maintien du potentiel scientifique qui les porte, dans le cadre d'une politique d'emploi équilibrée à l'échelle de l'établissement, avec par ailleurs la possibilité de recruter des personnels BIATSS dédiés à la recherche.

Le renforcement de l'excellence des signatures recherche de l'université de Limoges passe également par le soutien et l'amplification de son insertion dans les thématiques à fort impact sociétal, en concertation avec ses partenaires ONR et le CHU de Limoges. A ce titre, la labellisation INSERM de l'unité de recherche HAVAE de l'institut Ω -Health, consacrée aux questions de handicap et d'autonomie des personnes, constitue une cible du COMP 2026-2030 en vue du prochain contrat 2029-2034.

Priorité 2 – Favoriser l'émergence de dynamiques transversales au service des transitions. Afin de renforcer et d'accroître la visibilité de ses thématiques de recherche en lien avec les enjeux de transition environnementale, l'université mettra en œuvre trois actions phares : i) la création, en 2027, d'un nouvel institut de recherche consacré à l'environnement et aux ressources naturelles. Cet institut bénéficiera, dans le cadre d'une contractualisation, d'une dotation pluri-annuelle de 15 k€ et de 3 contrats doctoraux fléchés afin d'accompagner la dynamique de projets transversaux portée par ce néo-institut, ii) l'engagement d'un travail conjoint avec l'INRAE en vue de la labellisation, pour le prochain contrat 2029-2034, de l'une des unités de ce nouvel institut, E2Lim, spécialisée dans les ressources hydriques, et iii) la constitution, en 2027, d'une plateforme en humanités numériques, en tant que service commun de l'université, pour notamment accompagner les unités de recherche dans le développement de thématiques au service des sociétés et des territoires.

Priorité 3 – Déployer une stratégie internationale de recherche. L'objectif est d'amplifier la participation aux programmes européens et internationaux, via i) le renforcement des partenariats stratégiques (§ 5.3.), ii) la structuration de nouveaux partenariats (§ 5.3.), iii) un accompagnement fort des enseignants-chercheurs et chercheurs via l'alliance européenne **EUPeace** (réseau de recherche en IA en cours de validation, bourses de mobilité doctorale, réseau doctoral) et la **CAP** (§ 5.3.).

Priorité 4 – Soutenir les talents et la dynamique incitative. L'université a mis en place une dotation financière destinée aux néo-MCF sur 3 ans (5 k€ la 1^{ère} année puis 2 k€ par an, soit 191 k€ au total,

LPR et fonds propres). Un club des jeunes chercheurs sera également déployé d'ici 2028 afin de favoriser une dynamique d'émulation autour des projets ANR JCJC ou ERC Starting Grant, et de soutenir les programmes transversaux interdisciplinaires, encouragés par une communication active à destination de l'ensemble des chercheurs. Par ailleurs, l'université déploiera la démarche **HRExcellence** (dépôt de Gap Analysis et du plan d'action prévus pour décembre 2026), visant à valoriser les parcours recherche.

Priorité 5 – Accompagner la recherche vers l'innovation et soutenir la diffusion des savoirs.

L'Université de Limoges est largement reconnue pour sa dynamique en matière d'innovation et de contrats industriels. Afin de poursuivre cet engagement fort, l'Université renforcera la détection et le suivi du portefeuille de propriété intellectuelle, sécurisera le financement des phases de maturation, et développera la prise de participation dans les start-up ainsi que les partenariats industriels. Cette stratégie s'appuiera notamment sur le développement des thèses CIFRE (accessibles aussi bien aux TPE locales qu'aux grands groupes dans une logique de développement de la R&D), des laboratoires communs et des chaires industrielles. Pour les applications en santé, cette dynamique sera renforcée par un partenariat structurant avec le CHU de Limoges en matière de valorisation et d'innovation. Les indicateurs associés (contrats industriels, nombre de start-up en incubation, revenus d'exploitation, etc.) sont définis dans le cadre de la contractualisation SATe AVRUL.

Par ailleurs, dans un contexte où les plus jeunes générations tendent à s'éloigner des sciences, la diffusion de la culture scientifique constitue un enjeu sociétal majeur. L'université de Limoges est ainsi fortement engagée dans la mission « **Science & Société** ». Afin de renforcer cette action, l'établissement recrutera 3 personnels dédiés au développement de la diffusion de la culture scientifique et de la **science participative**, notamment dans le cadre le projet structurant « **Chemin des Campus** » (FEDER 2026-2028, 2.2 M€).

3.2. Formation

Dans un contexte de **déprise démographique** affectant de manière différenciée les différents secteurs disciplinaires, l'université de Limoges veille à articuler l'adéquation et la soutenabilité de son offre de formation avec les leviers permettant d'atténuer cette baisse des effectifs. Sa stratégie s'appuie à la fois sur des **facteurs exogènes** (réponse au déficit de professionnels de santé, contribution aux besoins d'ingénieurs, projet de formation vétérinaire) et sur des leviers **endogènes**, tels que l'internationalisation, un partenariat entre l'IAE Limoges et l'IMT Business School pour développer une nouvelle offre de formations type école de commerce et l'hybridation numérique des formations. Cette réflexion pourra également s'appuyer sur les résultats de l'étude prospective menée par le cabinet Terre d'Avance, portant sur l'adéquation entre l'offre de formation de l'université de Limoges et les besoins futurs en compétences du territoire. Elle devra enfin intégrer les profondes transformations induites par le développement de l'intelligence artificielle sur les métiers de demain. La stratégie de formation de l'établissement se décline ainsi en quatre priorités.

Priorité 1 – Repenser une offre de formation soutenable au service de l'attractivité. Il s'agit de proposer, dans le cadre de la prochaine accréditation, une offre de formation transformée, redimensionnée et soutenable, articulant enjeux sociétaux, besoins territoriaux en compétences et expertises de recherche de l'établissement, dans un contexte de déprise démographique.

Ce redimensionnement comporte, de façon assumée, des mutualisations, des regroupements et, le cas échéant, des fermetures de parcours, en s'appuyant sur les données objectivées des projections par filière ainsi que sur le diagnostic immobilier mettant en évidence un parc trop important (cf. § 4.5). La transformation de l'offre, la programmation pluriannuelle des emplois (cf. § 4.4) et la rationalisation du patrimoine seront conduites de façon coordonnée, par périmètre thématique.

Les filières prioritaires à considérer sont identifiées par périmètre thématique. Il peut s'agir, par exemple, de filières très attractives répondant à de forts besoins des territoires, mais dont l'offre de formations, répartie entre plusieurs composantes, nécessite une rationalisation. Il peut s'agir également de filières adossées à des signatures de recherche fortes, mais souffrant d'un déficit d'attractivité. Ces filières identifiées par les composantes de formation et de recherche, en concertation avec l'équipe de gouvernance au premier trimestre 2026, sont les suivantes :

- **Sciences et ingénierie** : génie civil, sciences et génie des matériaux, sciences physiques (électronique, photonique, mécanique), mathématiques et informatique, eau et environnement.
- **Sciences humaines et sociales** : arts, lettres et langues, sciences humaines et sociales.
- **Droit, économie et gestion** : banque et finance, gestion et administration des organisations, patrimoine/notariat/immobilier, administration publique, justice et conflictualités.
- **Biologie, chimie du vivant et santé** : biologie et chimie du vivant, STAPS, formations paramédicales.

Un ensemble d'indicateurs a également été validé afin d'objectiver les choix de mutualisation, de création ou de fermeture de parcours ou de diplômes. Ces indicateurs, construits par le Service d'Appui aux Pilotages, s'appuieront sur différentes sources d'information et permettront d'apprécier (i) l'attractivité des formations (taux de pression sur Parcoursup et MonMaster, part des étudiants internationaux, etc.), (ii) la réussite et l'insertion professionnelle, (iii) le taux de tension et d'encadrement (H/E, heures complémentaires, etc.).

Les discussions par périmètre thématique débuteront au second semestre 2026, pour une mise en œuvre progressive à partir des rentrées 2027-2028 à 2029-2030.

Priorité 2 – Renforcer l'attractivité des formations. L'université doit consolider l'attractivité de ses formations en s'appuyant sur plusieurs leviers structurants :

- L'internationalisation (accompagnement par la Cellule d'Appui aux Projets pour la création de masters **Erasmus Mundus** dans les thématiques d'excellence ; parcours extracurriculaires **EuTrack** et **VEEP** via l'alliance européenne EUPeace),
- La transformation de certains parcours en parcours d'excellence sélectifs (double licence, CPES),
- Le développement d'un partenariat en double diplomation avec l'IMT Business School dans le domaine du management de l'innovation,
- L'accompagnement à la transformation pédagogique par l'hybridation numérique et l'intégration de l'IA, assuré par le Service Universitaire de Pédagogie. Cette transformation sera également un élément clé de la réflexion plus globale sur les rythmes étudiants, avec une expérimentation immédiate portant sur l'aménagement de la pause méridienne, afin de faciliter l'accès au repas à tarification sociale unique à 1€.

L'établissement se fixe pour cible l'obtention, à horizon de trois ans, d'un projet Erasmus Mundus par signature scientifique. L'objectif est d'accroître la visibilité et l'attractivité des masters adossés aux signatures recherche et d'attirer des publics à la fois anglophones (encore peu présents dans l'établissement) et francophones. L'attractivité des masters sera également renforcée par une promotion active de la poursuite d'études entre la licence et le master, en améliorant la lisibilité des débouchés et les passerelles entre composantes, notamment à travers le déploiement des cordées de la recherche, ou du dispositif DocLab). Le taux de poursuite en doctorat sera soutenu par des dispositifs incitatifs (contrats doctoraux fléchés, co-encadrements avec les ONR), afin d'irriguer les

laboratoires d'excellence. Enfin, l'ouverture d'une cinquième et sixième année de formation vétérinaire publique, adossée à la signature Ω -Health, en lien avec les écoles vétérinaires existantes et avec le soutien de la Région, constituera un levier d'attractivité supplémentaire.

Priorité 3 – Favoriser la transition et l'accompagnement des étudiants. En s'appuyant sur l'expérience du projet Form'UL (NCU/PIA3), l'université généralisera les parcours personnalisés (tremplin, rythme progressif, parcours d'excellence) afin de mieux accompagner les étudiants dans leur entrée à l'université, leur réussite et, lorsque cela est nécessaire, leurs démarches de réorientation. Un **schéma directeur de la réussite étudiante et de l'attractivité** sera élaboré pour la rentrée 2027-2028. Il sera coconstruit avec les partenaires académiques du territoire, du bac-3 au bac+3, dans le cadre du **Conseil stratégique territorial**. L'observatoire de la réussite, créé dans le cadre de Form'UL, sera intégré au Service d'Appui aux Pilotages afin d'étendre à l'ensemble de l'université les dispositifs de suivi de cohortes et d'analyse des déterminants de la réussite étudiante.

Priorité 4 – Innover pour une formation tout au long de la vie plus agile. L'université entend structurer une offre de formation continue ambitieuse, en cohérence avec les besoins exprimés par les acteurs socioéconomiques et les évolutions des métiers. Plusieurs axes sont retenus. Les dispositifs de VAE, individuels et collectifs, seront développés, et un réseau de chargés d'affaires en formation continue sera constitué afin de renforcer la capacité de l'établissement à identifier et à répondre aux attentes des organisations. En lien avec l'AVRUL, des formations courtes de haut niveau, directement adossées aux expertises des laboratoires, seront conçues et proposées aux professionnels et aux entreprises. Une stratégie de micro-certifications sera déployée, permettant de proposer des blocs de compétences capitalisables, adaptés aux rythmes et aux contraintes des publics en activité ou en reconversion. L'ouverture d'une plateforme d'enseignement à distance de l'université de Limoges permettra d'élargir l'accès à ces formations au-delà du territoire et de répondre aux besoins croissants des organisations en matière de montée en compétences flexible et certifiante. L'université souhaite conforter par ailleurs sa présence aux campus connectés labellisés à Brive et à Tulle, en y déployant des formations continues, des micro-certifications et des parcours de réorientation, contribuant ainsi au maillage territorial de la formation tout au long de la vie au plus près des bassins d'emploi. L'alternance fera l'objet d'actions de promotion ciblées auprès des entreprises et des apprenants, en s'appuyant sur le renforcement des partenariats socio-économiques du territoire. L'université accompagnera à la fois les entreprises dans l'accueil des alternants et les apprenants dans la sécurisation de leurs parcours, afin de faire de l'alternance un levier d'attractivité, de professionnalisation et d'employabilité durable.

3.3. Vie étudiante et vie de campus

L'université de Limoges place au cœur de son action le **développement personnel, l'ouverture et le bien-être de ses étudiants**. Dans un contexte marqué par une diversification des fragilités étudiantes (précarité croissante, besoins spécifiques mieux identifiés mais insuffisamment accompagnés, reconnaissance encore limitée de l'engagement), l'université fait évoluer en profondeur sa politique de vie étudiante et de vie de campus. La cible est la structuration d'un accompagnement étudiant intégré, matérialisée par une **Maison de l'Étudiant** conçue comme un guichet unique de services, levier d'attractivité dans un contexte de déprise démographique. Cette politique s'appuie sur le **Schéma Directeur de la Vie Étudiante** voté en décembre 2024 et s'articule avec le Schéma Territorial du Bien-Être, de la Vie et de la Réussite Étudiante en Nouvelle-Aquitaine. Cette politique s'appuie également sur une étroite collaboration avec le CROUS de Limoges, qui apportera un appui logistique et financier à de nombreuses actions listées ci-après, dans le contexte de la convention-cadre récemment signée et liant les deux Établissements.

Priorité 1 – Déployer une politique globale de lutte contre les précarités étudiantes. L'université veut mettre en place :

- **Un guichet médico-social unique** en gouvernance partagée avec le CROUS ;
- Une **ressourcerie étudiante** valorisant la solidarité et le développement durable ;
- **Une application mobile « Campus unique »** comme source d'information unifiée et levier de lutte contre l'isolement.

Le calendrier prévoit la structuration de la coordination dès 2026, l'expérimentation du guichet en 2026-2027, puis la consolidation d'une Maison de l'Étudiant pleinement fonctionnelle entre 2028 et 2030 (à titre d'information, un montant de 1,6 M€ de reliquats CVEC est fléché pour son financement).

Priorité 2 – Renforcer l'accompagnement des publics à besoins spécifiques. L'université souhaite créer des espaces d'apaisement et de répit sensoriel, pour renforcer la coordination entre services (santé, handicap, social, scolarité) et intégrer progressivement les enjeux d'accessibilité et d'inclusion dans les projets immobiliers et de rénovation. Quatre premiers espaces seront déployés en 2026-2027, puis au moins deux en 2027-2028 et deux en 2028-2029.

Priorité 3 – Développer le sport, la santé et l'inclusion sur les campus. La pratique sportive et de l'activité physique seront mobilisées comme leviers de santé, du bien-être et de l'inclusion des étudiants et de tous les usagers. Un **Schéma Directeur Sport-Santé-Inclusion (SDSSI)** sera élaboré pour la rentrée 2027-2028, afin de définir des actions adaptées aux spécificités de l'établissement et de son territoire. Une étude préalable a été conduite afin d'objectiver l'état des équipements et des pratiques : l'offre, concentrée sur le site de La Borie, est aujourd'hui dégradée et saturée (usage continu de 8h30 à 22h30), et seuls 20 % des étudiants fréquentent le SUAPS, avec une forte attente d'équipements de proximité et en accès libre. Un scénario de développement a d'ores et déjà été retenu par l'établissement. La rénovation et la modernisation des équipements sportifs, aujourd'hui insuffisants et vieillissants, constitueront une priorité : la requalification du site de La Borie est chiffrée à 5,5 M€ dans le scénario de référence, dont 2 M€ de reliquats CVEC déjà fléchés, et des échanges avancés portant sur les financements complémentaires sont en cours avec des partenaires. De même, durant 2026-2027, un city stade sera créé sur le Campus Vanteaux et enfin, un autre projet sera soutenu sur le Campus de Tulle pour 2027-2028.

Un programme sport-santé adapté sera progressivement déployé, en lien avec les composantes et les services existants, avec une attention particulière portée aux publics les plus éloignés de la pratique. Le SDSSI sera articulé avec l'application « Campus unique » pour faciliter l'accès à l'offre sportive et promouvoir la pratique sur l'ensemble des sites.

Priorité 4 – Structurer et valoriser l'engagement étudiant. L'université souhaite mettre en place un référentiel de compétences transversales, servant à la création d'un DU « Engagement » ou équivalent.

3.4. Transition écologique, développement soutenable et responsabilité sociétale

L'appropriation des enjeux de développement durable, de responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) constitue un levier essentiel pour la cohérence, la crédibilité, le pilotage dans la durée du projet de l'université de Limoges. Le **schéma directeur DD&RSE**, adopté le 20 décembre 2024, décline 8 axes stratégiques en 63 actions impliquant l'ensemble des parties prenantes. L'actuelle équipe présidentielle, en coordination avec les composantes, services et

usagers, approfondit ce cadre en termes de priorités, d'impacts (économique et environnementale) et de gouvernance.

Priorité 1 – Déployer une politique ambitieuse d'adaptation et d'atténuation aux conséquences du changement climatique. Un Conseil des transitions sera mis en place en septembre 2026. Composé de personnels, d'étudiants et de représentants d'acteurs locaux, il sera chargé de débattre et d'adopter les mesures de mise en œuvre de la stratégie DD&RS. Une Convention Universitaire pour la Transition Écologique (CUTE — organe d'évaluation et de proposition) sera organisée chaque année.

L'université engagera une démarche de **labellisation DD&RS** avec un accompagnement extérieur. Sur le plan énergétique, un diagnostic sera réalisé grâce à la mise en place d'une solution de télé-relevé des données énergétiques des bâtiments, permettant d'actualiser et rationaliser le plan de sobriété énergétique fondé sur des indicateurs de performance fiables.

Priorité 2 – Déployer une stratégie de mobilité durable. L'université développe une stratégie de mobilité durable visant à conforter sa démarche d'atténuation des impacts climatiques et environnementaux, en cohérence avec les bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), tout en offrant des solutions de déplacement adaptées aux membres de sa communauté. Cette stratégie prend en compte les spécificités du territoire — ruralité, implantation sur 5 villes, offre ferroviaire inadaptée — et s'élaborera en lien avec les acteurs territoriaux. Les travaux, conduits dans le cadre d'un groupe de travail dédié, s'organisent autour de deux axes : les mobilités professionnelles (déplacements entre sites, stages, missions de recherche) et les mobilités du quotidien (trajets domicile-lieu de formation ou d'exercice professionnel). Les recommandations qui en découlent reposent sur une évaluation systémique, intégrant non seulement l'indicateur de réduction des émissions de carbone et la faisabilité économique, mais également les effets attendus sur la santé, l'empreinte environnementale et la préservation des valeurs de l'université en matière d'inclusion, de non-discrimination, d'internationalisation et de liberté académique.

Priorité 3 – Structurer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. L'université renforce l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité des procédures de lutte contre les VSS, en professionnalisant et en structurant la cellule existante, en déployant une plateforme dématérialisée de gestion des signalements, et en intensifiant les actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de genre auprès de l'ensemble de la communauté universitaire.

Chapitre 4 – Gouvernance, pilotage et ressources

4.1. Gouvernance et projet d'administration

Pour optimiser ses processus, sécuriser ses projets et garantir un déploiement cohérent et durable de ses missions, l'université de Limoges renforce sa gouvernance en y **intégrant une démarche globale de management des risques**, articulée autour de six axes : gouvernance, finances, système d'information, ressources humaines, immobilier, et dialogues de gestion et pilotage intégré.

L'administration a engagé une **transformation structurelle**. Partant d'un constat initial (mai 2025) caractérisé par une organisation fragmentée et peu lisible, l'absence de service d'aide au pilotage et un sentiment d'éloignement entre services supports et composantes, une première réorganisation (juillet 2025) a structuré l'administration autour de six pôles :

- Formation, accompagnement à la réussite étudiante et vie de campus
- Recherche, international et innovation
- Finances et patrimoine durables
- Administration générale et relations humaines
- Partenariats
- Système d'information, analyse décisionnelle et accompagnement aux transformations.

Un projet d'administration, présenté le 6 février 2026 et approuvé par le conseil d'administration, porte l'ambition de faire de l'administration une communauté professionnelle forte, levier stratégique aux côtés de la présidence, reconnue et valorisée pour son expertise, son organisation et les projets de transformation qu'elle conduit.

Ce projet se décline en trois axes : engagement et développement des équipes ; cohésion et vision partagée ; performance et excellence opérationnelle. Il sera décliné en projets de service, associant composantes de formation et instituts de recherche, au cours de l'année 2026. Des revues de direction annuelles en assureront le suivi. Un projet d'établissement peut être envisagé à moyen terme, intégrant pleinement les dimensions politique, stratégique et administrative.

4.2. Finances

L'université de Limoges présente une situation financière saine, mais contrainte par l'évolution de la masse salariale (recettes encaissées de 199 M€ pour des dépenses de personnel de 156 M€ en 2026). L'établissement vise une trajectoire budgétaire pluriannuelle soutenable, adossée à un suivi rigoureux d'indicateurs clés : **maîtrise de l'évolution de la masse salariale** (instauration de prévisions à 6 ans, élaboration de scénarii intégrés aux dialogues de gestion, déploiement d'un système d'information décisionnel), **respect d'un ratio de trésorerie** de 30 jours CPHI, et **respect d'un ratio de fonds de roulement** de 15 jours CPHI.

Le projet P2CA assurera une connaissance fine des coûts par activité et par composante, garantissant une allocation de ressources qui préserve les missions prioritaires. L'université poursuivra le développement de ses ressources propres (alternance, formation continue, contrats de recherche) et mettra en œuvre une stratégie d'achats responsables intégrant des critères environnementaux et sociétaux.

4.3. Ressources humaines et GPEEC

Entre 2026 et 2031, 252 départs à la retraite sont anticipés (BIATSS : de 8 à 35 départs par an ; enseignants et enseignants-chercheurs : de 11 à 30 départs par an). L'université de Limoges engage une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) pérenne, intégrant l'emploi scientifique, et couvrant les enseignants, les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui.

La démarche se déploie sur cinq ans :

- Année 1 : diagnostic et constitution du socle de pilotage (fiabilisation des données, projections d'effectifs, cartographie prospective des départs à 5 et 10 ans) ;
- Année 2 : identification des enjeux stratégiques (postes et compétences académiques stratégiques, lancement de la cartographie des métiers support) ;

- Année 3 : formalisation des plans d'action (plan pluriannuel de recrutements, articulation avec la programmation budgétaire) ;
- Année 4 : mise en œuvre et pilotage (suivi des plans, analyse des écarts, référentiel métiers-compétences) ;
- Année 5 : pérennisation et intégration complète dans le cycle de gouvernance.

L'université souhaite également renforcer son attractivité employeur grâce à une politique de marque, des dispositifs d'accueil et des incitations ciblées.

4.4. Dialogue de gestion et pilotage intégré

Dans une logique de management des risques, la **Direction Générale des Services (DGS)** va poursuivre l'évolution de son organisation afin de professionnaliser le contrôle interne et accompagner les projets de transformation en limitant les ruptures organisationnelles. Dans cette optique, trois nouveaux « outils organisationnels » vont être mis en place dès 2026 :

- Un **Service d'Appui aux Pilotages (SAP)** est créé. Il est chargé de produire des diagnostics précis et des indicateurs de seuils d'alerte (formation, recherche, moyens), permettant des arbitrages fondés sur des données fiables.
- Une **Cellule d'Accompagnement aux Projets (CAP)** va soutenir le montage et la gestion des projets européens. Elle doit renforcer la réussite aux appels à projets à forte valeur ajoutée (Marie Curie, ERC, Erasmus Mundus), réduisant les risques de non-éligibilité. Sa création repositionnera les services supports au bénéfice des composantes.
- Un **programme d'innovation administrative**, au sein du laboratoire expérimental des usages, favorisera l'expérimentation, la simplification et la numérisation progressive des processus internes, dans une logique d'amélioration continue et de fluidité organisationnelle.

L'université de Limoges poursuit en 2026 le déploiement des contrats d'objectifs, de moyens et de performance internes (COMPi) intégrant une analyse des risques opérationnels (formation, recherche, finances, ressources humaines, immobilier), afin de partager avec les composantes les possibilités de mutualisation et de sécuriser l'atteinte des cibles communes. Les dialogues de gestion évolueront également dans leur dimension RH : les campagnes d'emplois seront abordées de façon synchronisée et construites selon une logique pluriannuelle à trois ans. Elles seront discutées au sein des périmètres thématiques afin de mieux identifier les possibilités de mutualisation des compétences, à la fois en termes de personnels BIATSS et de profils formation-recherche.

4.5. Patrimoine immobilier

L'université de Limoges poursuit l'objectif d'une gestion rationnelle, durable et sécurisée de son patrimoine : 180 507 m² SUB affectée, répartis sur 71,3 ha de foncier et 63 bâtiments, dont 88 % sur les cinq campus limougeauds. Le diagnostic conduit dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA, phase 1) met en évidence un parc globalement surdimensionné au regard des effectifs actuels, de l'ordre de +22 000 m² par rapport aux besoins théoriques, et des taux d'occupation moyens annuels des salles d'enseignement compris entre 19 % et 78% selon les sites. Dans un contexte de déprise démographique pouvant atteindre -20 % d'ici 2040 (cf. § 1.4), la priorité des cinq prochaines années est la rationalisation et la densification du parc, par mutualisation, requalification et abandon ciblé de locaux, avant toute extension, afin de réduire les coûts d'exploitation et l'empreinte carbone. Sur cette base, les priorités portent sur : la finalisation du SDIA et du SPSI (fin 2026), qui hiérarchisera par campus les arbitrages entre rénovation, regroupement-densification, performance énergétique, sécurité et accessibilité ; la poursuite des opérations

structurantes engagés (CBRS/Ω-Health à Marcland, rénovation-extension de l'ENSIL-ENSCI à Ester, campus Robert Badinter à Brive-la-Gaillarde) ; l'amélioration de la performance environnementale et de la sobriété énergétique (**schéma directeur Énergie** et audits énergétiques en 2026, et actions ciblées sur les locaux les plus énergivores) ; la requalification du site sportif de La Borie, dégradé et saturé (cf. § 3.3) ; la poursuite des travaux d'accessibilité PMR et du désamiantage ; la modernisation des contrôles d'accès aux bâtiments de recherche (phase 1 en 2026).

La structuration et la professionnalisation de la fonction immobilière passent par la mise en place d'une Direction de l'Immobilier, de l'Environnement et de la Logistique (DIEL), dont la réorganisation a débuté en janvier 2026, ainsi que par l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI). L'université s'appuiera également sur ses ressources internes en formation et en recherche pour conduire des projets innovants (conception de prototypes d'ombrières, cartographie des réseaux enterrés).

Chapitre 5 – Une stratégie partenariale au service des signatures scientifiques, de l'ancrage territorial et du rayonnement international

La politique partenariale de l'université de Limoges ne relève pas d'une juxtaposition d'accords, mais d'une architecture cohérente au service de ses signatures scientifiques, de son ancrage territorial et de son rayonnement international. Le présent chapitre approfondit, sous l'angle opérationnel, le cadre territorial posé au chapitre 2.

5.1. Des partenariats structurants avec les tutelles des laboratoires (ONR et CHU de Limoges)

L'université de Limoges affirme clairement son rôle de **chef de file du dialogue stratégique de site** avec ses partenaires que sont les ONR (CNRS, INSERM, INRAE, IRD) et le CHU de Limoges.

Le **comité des tutelles**, mis en place en janvier 2026, marque une évolution importante du partenariat avec les ONR et le CHU. Il ne s'agit plus seulement d'un échange institutionnel formel, mais d'un espace de construction collective sur des sujets transversaux, articulant étroitement formation, recherche, valorisation et attractivité scientifique. Cette approche repose sur une conviction forte : la recherche à Limoges est indissociable de la mission de formation de l'université, même si les évolutions démographiques des enseignants-chercheurs imposent désormais de repenser les équilibres historiques.

Plusieurs thématiques structurent la stratégie partenariale de l'université avec ses partenaires :

- **Consolider l'écosystème de recherche** autour des Instituts de Recherche et des UMR, dans un esprit de promotion et de soutien aux signatures scientifiques du site. Travailler à la mise en place d'une stratégie partagée de positionnement vis-à-vis des programmes nationaux (notamment France 2030) et à la définition d'indicateurs partagés constituant un dispositif de lecture commune de la performance scientifique.
- S'appuyer sur certaines expertises des ONR en matière d'**accompagnement au montage et au dépôt de projets européens** afin de compléter nos compétences et d'augmenter significativement la participation aux projets collaboratifs européens (Horizon Europe, ERC, Erasmus Mundus), y compris pour les EC des UR et les praticiens hospitaliers.

- **Renforcer le partenariat recherche-innovation** par une meilleure articulation entre les agences de valorisation des tutelles, à l'image des relations engagées entre l'AVRUL et le SPVR du CNRS, et en associant davantage l'INSERM et le CHU.
- Valoriser la « **valeur territoriale** » de la recherche en objectivant l'impact des unités de recherche à l'échelle du territoire, notamment au travers de leur contribution aux politiques publiques, aux grands enjeux sociétaux et à l'attractivité scientifique du site.

5.2. Une relation stratégique et intégrée avec le CHU

L'université de Limoges et le CHU de Limoges ont un partenariat stratégique majeur, structurant pour l'enseignement, la recherche et l'innovation sur le territoire. Ce lien, historiquement fondé sur une convention cadre et plusieurs conventions d'application, a été, depuis janvier 2026, recentré sur des objectifs partagés, visant à renforcer la complémentarité entre formation, activités cliniques, recherche biomédicale et valorisation scientifique. L'enjeu est de transformer ce partenariat en une véritable coopération stratégique et opérationnelle, capable de répondre aux besoins des étudiants, des chercheurs, des praticiens hospitaliers et du territoire.

Les thématiques majeures du partenariat sont :

- **Formation** : initiale, continue et apprentissage ; universitarisation des formations sanitaires et sociales ; mutualisation des ressources pédagogiques et documentaires.
- **Recherche et innovation** : structuration des activités de recherche, valorisation scientifique et gestion des données de santé, incluant l'accès, l'hébergement et la sécurisation.
- **Immobilier et équipements scientifiques** : optimisation et mutualisation des bâtiments et des ressources techniques.

5.3. Stratégie internationale : ciblée et adossée aux signatures

La stratégie internationale partenariale de l'université de Limoges vise à renforcer la qualité, la visibilité et l'attractivité internationales de l'établissement. Elle s'appuie sur l'implication dans des réseaux structurants et sur des labels reconnus, traduisant l'intégration de l'international au cœur de ses missions. Cette stratégie contribue au rayonnement international du territoire et au transfert de ses connaissances.

Cette stratégie repose sur deux axes majeurs :

- **Des partenariats stratégiques ciblés par pays**

L'université a structuré des « groupes pays » pour coordonner et amplifier des coopérations déjà solides en formation et en recherche :

- **Maroc, et Canada (y compris le Québec)**, en cohérence avec les priorités de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec des accords-cadres, des doubles diplômes, des projets scientifiques conjoints et un fléchage prioritaire des mobilités Erasmus+.
- Une structuration similaire est en cours avec le **Vietnam** (via le consortium Université des Sciences et Technologies de Hanoï dont l'université de Limoges est un des membres fondateurs) l'**Inde** et le **Japon**.
- Un partenariat privilégié avec l'**Université des Mascareignes**, appuyé par l'AUF et les services consulaires français, dans une logique d'influence francophone dans l'océan Indien.

- **Un ancrage européen renforcé**

- La création d'une **Cellule d'Accompagnement aux Projets (CAP)** pour professionnaliser le montage de projets européens (formation, recherche, institutionnel) et accroître la participation aux appels à projets.
- L'engagement dans l'**alliance d'universités européennes** EUPeace, centrée sur la paix, la justice et l'inclusion, avec des masters conjoints (eau, paix et justice) et un *Research Hub* autour de l'IA.

5.4. Les collectivités territoriales et acteurs socioéconomiques : un partenariat d'aménagement du territoire

L'université de Limoges joue un rôle stratégique dans l'**aménagement du territoire**, la **cohésion sociale** et le **développement économique local**. Elle contribue à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, à la montée en compétences des populations locales, à la revitalisation des bassins de vie et à l'attractivité du territoire. La stratégie partenariale territoriale s'appuie sur des projets co-construits avec les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels et les acteurs socio-économiques.

Principaux axes du partenariat territorial :

5.4.1. Conseil régional – Nouvelle-Aquitaine

Le partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine est essentiel pour les activités de l'université de Limoges :

- **Soutien aux programmes de formation et aux filières structurantes**, notamment en ingénierie, santé (une seule santé), numérique et transitions environnementales, en cohérence avec les priorités régionales, dont le projet de formation vétérinaire publique (5^e-6^e années) et l'universitarisation des formations paramédicales.
- **Co-financement de projets d'innovation, de formation et de recherche** inscrits dans le cadre des schémas régionaux (SRDEII, contrats de filières, CPER).
- **Soutien majeur au financement des projets immobiliers et à l'aménagement des campus**, dans le cadre du CPER (opérations CBRS/ΩHealth à Marcland, ENSIL-ENSCI à Ester, campus de Brive) et en cohérence avec les priorités régionales.
- **Soutien aux initiatives d'internationalisation** des formations et à la mobilité des étudiants, en articulation avec les stratégies régionales d'ouverture européenne et internationale.

5.4.2. Territoire de la Haute-Vienne

- Limoges Métropole : entrepreneuriat et insertion professionnelle, recherche appliquée et appui aux entreprises locales, attractivité internationale et diffusion de la culture scientifique.
- Ville de Limoges : vie étudiante et conditions de vie, soutien à la recherche, innovation et formation, promotion de la culture, du sport et de la vie associative, rayonnement international, santé et sécurité sur les campus.

5.4.3. Territoire de la Corrèze

- Ville de Brive : développement de l'offre de formation, recherche et innovation, soutien à la vie étudiante et modernisation du campus Robert Badinter.
- Tulle Agglo : extension et fonctionnement du campus universitaire de Tulle.
- Ville d'Égletons : conventions ponctuelles pour formation pratique, activités culturelles et sportives, mise à disposition de locaux et projets spécifiques (Power Road), en appui de la filière BTP / génie civil et du CMQe GC2I.

5.4.4. Territoire de la Creuse

- Département de la Creuse : mise à disposition de locaux pour le campus Jules Ferry à Guéret, convention de fonctionnement et soutien au département Carrières Sociales.
- Agglomération du Grand Guéret : développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, accompagnement de la vie étudiante et soutien à l'innovation.

5.5. Le continuum secondaire → supérieur : un axe stratégique

Le partenariat entre l'université de Limoges et le **Rectorat de l'Académie de Limoges** s'inscrit dans une logique de continuum bac-3 / bac+3, visant à sécuriser les parcours des lycéens vers l'enseignement supérieur et à favoriser leur réussite universitaire (la convention sera re-signée à la rentrée 2026). Le partenariat servira de pilier structurant à l'élaboration du schéma directeur de la vie étudiante et de l'attractivité.

Ce partenariat repose sur trois axes complémentaires :

- Informer et orienter les lycéens,
- Renforcer la liaison lycées–université via les Cordées de la réussite,
- Accompagner la réussite des étudiants en première année.

5.6. Le partenariat avec le CROUS, un levier stratégique pour améliorer la qualité de vie des étudiants

Le partenariat entre l'Université de Limoges et le CROUS de Limoges (convention du 2 décembre 2025) se concentre sur une meilleure coordination des actions au service de la vie étudiante, dans une logique de co-construction et d'amélioration continue.

Les domaines de collaboration portent notamment sur :

- La restauration, afin d'améliorer l'accès à une offre sociale de qualité et de lutter contre la précarité alimentaire ;
- Le logement et l'hébergement ;
- La vie étudiante et la qualité de vie sur les campus, avec le développement conjoint d'actions en matière de santé, de sport, de culture, de vie associative, d'emplois étudiants, d'inclusion et de lutte contre la précarité étudiante ;
- Le partage d'informations relatives au patrimoine immobilier ;

- La mise en place d'un plan de communication conjoint ;
- Des actions en faveur de l'environnement ;
- La création d'une cellule de crise commune pour la gestion d'événements traumatiques.

Chapitre 6 – Demandes à l'État dans le cadre du COMP

Les demandes formulées ci-après ne constituent pas une liste isolée : elles prolongent les priorités des chapitres précédents et visent à donner à l'établissement les moyens de contribuer aux priorités nationales de souveraineté scientifique, de réindustrialisation, de réponse aux besoins de santé et d'aménagement du territoire. Chacune est adossée à un objectif du contrat et appelle un engagement partenarial de l'État.

6.1. Immobilier

Le patrimoine immobilier constitue un enjeu majeur pour l'établissement, tant par son poids budgétaire que par son impact sur les conditions d'étude et de travail des usagers. La mise en œuvre du SDIA et du SPSI, ainsi qu'une gouvernance dédiée, doivent permettre de mieux prendre en charge cet enjeu structurant pour l'université.

Le diagnostic du SDIA (180 507 m² SUB sur 71,3 ha et 63 bâtiments, dont 88 % à Limoges) met en évidence un parc à la fois en état moyen et globalement surdimensionné, de l'ordre de +22 000 m² par rapport aux besoins théoriques, pour des taux d'occupation moyens annuels des salles compris entre 19 % et 78%. Dans un contexte de déprise démographique pouvant atteindre -20 % d'ici 2040, l'enjeu n'est donc pas seulement de rénover, mais de rationaliser, densifier et adapter un parc trop vaste aux besoins réels de l'établissement, tout en répondant aux exigences croissantes de sécurité, de performance énergétique et de qualité d'accueil.

L'établissement poursuit un effort important de densification et de mutualisation de ses espaces afin d'optimiser l'usage de son patrimoine et de maîtriser durablement ses coûts d'exploitation. Toutefois, l'accompagnement financier de l'État demeure indispensable pour conduire les transformations majeures nécessaires à la rénovation et à la modernisation du parc immobilier universitaire.

Dans cette perspective, la dévolution du patrimoine pourrait être envisagée à condition qu'elle s'accompagne d'un engagement financier pérenne de l'État, estimé à 8 M€ par an pendant 20 ans.

6.2. Transformation de l'offre de formation

L'offre de formation de l'établissement est actuellement en cours de transformation afin de mieux répondre aux besoins de l'État et de l'écosystème socio-économique régional, tout en anticipant la déprise démographique annoncée.

Dans une région où le vieillissement de la population est le plus marqué de France et où le déficit de professionnels de santé est avéré, deux projets servent directement la souveraineté sanitaire :

- l'ouverture d'une école vétérinaire régionale, en commençant par les 6^{ème} et 5^{ème} année de formation
- l'universitarisation complète des formations sanitaires et paramédicales.

Le déploiement et la pérennisation de ces deux nouvelles activités nécessiteront un accompagnement financier pérenne.

6.3. Mises à disposition d'enseignants de l'enseignement secondaire

Dans le contexte de déprise démographique décrit au chapitre 1, l'université privilégie les leviers de souplesse permettant d'ajuster ses moyens d'enseignement sans recourir systématiquement à de nouveaux recrutements pérennes. À ce titre, la mise à disposition d'enseignants issus du secondaire constituerait un instrument de flexibilité utile, articulé avec la démarche de GPEEC (cf. § 4.3), permettant d'adapter la ressource enseignante à l'évolution prévisible des effectifs.

6.4. Soutien à l'écosystème d'innovation

Le site de Limoges bénéficie d'une dynamique reconnue d'innovation et de valorisation des résultats de la recherche académique (210 projets partenariaux en trois ans, 139 brevets, 11 laboratoires communs, 16 start-up depuis 2019 — cf. § 3.1). Ne disposant pas à ce jour du statut de Pôle universitaire d'innovation (PUI), l'établissement souhaite voir reconnu ce positionnement afin d'assumer pleinement un rôle de chef de file de l'innovation au sein de son environnement territorial et partenarial.

Un soutien financier fléché à hauteur de 1 M€ par an pendant cinq ans, lui en donnerait la légitimité et les moyens.

6.5. Soutien à l'excellence recherche

L'Université de Limoges, en lien avec ses partenaires, porte des signatures scientifiques reconnues à l'échelle nationale et internationale. Ces signatures (cf. § 3.1) reposent sur une excellence scientifique affirmée, une activité partenariale soutenue ainsi qu'une forte dynamique de valorisation et de transfert des résultats de la recherche vers les entreprises. Ces compétences répondent directement à des enjeux de souveraineté.

L'établissement n'a pas été retenu au titre du programme ExcellenceS.

Un accompagnement financier à hauteur de 2 M€ par an jusqu'à la fin du programme ExcellenceS constituerait un levier décisif pour consolider ces signatures et soutenir des enjeux scientifiques et industriels de premier plan.

Annexes

Schémas directeurs

Suivi des schémas directeurs (SD)		
SD	mis en œuvre: OUI/NON	Remarque
SD Réussite étudiante	NON	Mise en œuvre prévue pour la rentrée 2027. Début du travail 2 ^{ème} semestre 2026.
SD Sport-Santé-Inclusion (SDSSI)	NON	Sera élaboré pour la rentrée 2027-2028
SD DD-RSE	OUI	Voté le 20 décembre 2024
SD de la vie étudiante et de l'attractivité	OUI	Voté en décembre 2024. Révision orchestrée au plus tard pour la rentrée 2027 de manière à y faire clairement apparaître des objectifs stratégiques mis en avant dans le COMP, afin d'assurer le suivi de leur progression jusqu'à leur accomplissement.
SD Handicap	OUI	
SD Energie	NON	En préparation
SPSI 2027-2031		Sera terminée en décembre 2026